

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION DES PROJETS D'AGGLOMÉRATION INSCRITS AU
PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2010 À 2012

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

1. Les services professionnels portent sur les tâches des professionnels dans les champs suivants :

1° arpentage : soit les services d'arpentage technique et légal incluant relevés, descriptions et plans;

2° géotechnique et contrôle qualitatif : soit les relevés, sondages, études et expertises géotechniques, contrôle qualitatif des matériaux et de leur utilisation au laboratoire et au chantier;

3° acquisition de terrain : soit les services professionnels nécessaires à la réalisation d'acquisition de terrains et de servitudes;

4° ingénierie des chaussées et des réseaux d'aqueduc et d'égout : soit les relevés, études préliminaires et expertises, la préparation de plans et devis, la surveillance des projets de construction et de réfection de chaussées, des réseaux d'aqueduc et d'égouts et des ouvrages de gestion des eaux sanitaires et de ruissellement, la préparation des dossiers pour les demandes de subvention ou toute autre démarche auprès des autorités gouvernementales;

5° ingénierie pour aménagement divers, places publiques, parcs, structures aériennes, éclairage et signaux lumineux : soit les relevés, études préliminaires et expertises, la préparation de plans et devis, la surveillance de projets de construction et de réfection d'aménagements et de réaménagements de projets d'agglomération définis par les Services de l'aménagement du territoire et de l'ingénierie selon les besoins, de places publiques, de parcs, de structures diverses, d'infrastructures aériennes, d'éclairage et de signaux lumineux, la préparation des dossiers pour les demandes de subvention ou toute autre démarche auprès des autorités gouvernementales;

6° inventaire et diagnostic d'état des infrastructures : soit les services professionnels et techniques pour l'auscultation des réseaux, la validation sur le terrain et l'inspection qui sont nécessaires à l'inventaire, le relevé, le montage et l'installation d'équipements ou tous les autres travaux connexes, le diagnostic ainsi que le développement et la fourniture de système d'information nécessaires aux programmes d'acquisition de connaissances sur l'inventaire et l'état des infrastructures d'agglomération;

7° analyse fonctionnelle et modélisation des réseaux d'aqueduc et d'égout d'agglomération : soit les services professionnels et techniques nécessaires pour les relevés, le montage et l'installation d'équipements ou tous les autres travaux connexes, les analyses, études et expertises, la modélisation des comportements des réseaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à l'établissement du diagnostic fonctionnel des réseaux existants et à la planification des nouveaux réseaux à construire;

8° procédure judiciaire : soit les services professionnels nécessaires pour préparer et étayer les prétentions de la ville et rendre témoignage à cet effet dans le cadre de procédures judiciaires prises contre elle par des personnes ou des entreprises chargées de l'exécution des travaux d'infrastructure octroyés par la ville dans l'exercice de sa compétence d'agglomération;

9° vérification financière : soit les frais de services professionnels nécessaires pour confier la vérification financière des projets d'immobilisation subventionnés à un vérificateur externe.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des services professionnels décrits à l'article 1 s'élève à 4 171 0000 \$.

TOTAL : 4 171 000 \$

Annexe préparée le 5 janvier 2010 par :

Marie Rosan, ing. jr
Service de l'ingénierie